

Le BLOC prend acte de la décision de l'Autorité de la Concurrence concernant l'interdiction de distribution exclusive des chaînes BeIN par le groupe Canal+.

09 JUIN 2016

Le BLOC (Bureau de Liaison des Organisations du Cinéma) a pris connaissance de la décision de l'Autorité de la Concurrence de ne pas lever l'injonction relative à l'interdiction de la distribution exclusive des chaînes BeIN par le Groupe Canal Plus, estimant que les conditions ne sont pas aujourd'hui remplies.